Nations Unies A/HRC/49/L.46

Assemblée générale

Distr. limitée
31 mars 2022
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Quarante-neuvième session
28 février-1er avril 2022
Point 3 de l'ordre du jour
Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Fédération de Russie : amendement au projet de résolution A/HRC/49/L.29

49/… Droits de l'enfant : réalisation des droits de l'enfant et regroupement familial

Paragraphe 21, alinéa j)

Le paragraphe *devrait être libellé comme suit*

j) De prendre des mesures appropriées pour que les enfants, dûment encadrés par leurs parents ou, le cas échéant, par leurs tuteurs, en fonction de l'évolution de leurs capacités, participent de manière concrète et inclusive à la prise des décisions relatives aux questions migratoires et au regroupement familial, étant entendu que tout enfant capable de se forger une opinion a le droit de l'exprimer librement sur toute question le concernant et que cette opinion doit être dûment prise en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité, notamment en fournissant toutes les informations pertinentes en temps utile, sous une forme adaptée aux enfants, qui tienne compte de l'âge et du handicap ;

Merci de recycler